



INVESTMENT
PLANS

Diasporas Stratégiques: Investir en Afrique via Maurice

Série Guides Pratiques

FinEng Group

Mai 2025

FINENG
FINANCIAL ENGINEERING

Disclaimer

Le contenu de ce guide est fourni à titre informatif uniquement et ne constitue en aucun cas un conseil juridique, fiscal ou financier personnalisé. Chaque situation étant unique, nous vous encourageons vivement à consulter un professionnel qualifié (avocat, fiscaliste, expert-comptable) pour obtenir des conseils adaptés à vos besoins spécifiques avant de prendre toute décision. Bien que nous nous efforcions de fournir des informations exactes et à jour au moment de la publication, les lois et réglementations à Maurice (et dans d'autres juridictions mentionnées) peuvent changer rapidement. Nous ne garantissons pas l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence continue des informations présentées. L'utilisation de ce guide se fait à vos propres risques. Dans la mesure permise par la loi, FinEng décline toute responsabilité pour toute perte ou dommage (direct, indirect ou consécutif) découlant de l'utilisation ou de l'incapacité d'utiliser les informations contenues dans ce guide.

Table des Matières

Introduction.....	5	a. Global Business Company (GBC) : La polyvalence pour l'investissement.....	15
Maurice : Le Carrefour Stratégique pour l'Investissement Africain.....	5	b. Authorised Company (AC) : Pour la détention d'actifs.....	16
Pourquoi ce guide ? Votre feuille de route vers le succès.....	5	c. Fonds d'investissement et autres véhicules (LP, Trusts).....	17
Chapitre 1 : Maurice, la Passerelle Privilégiée vers l'Afrique.....	6	d. Critères de choix et conseils pratiques..	18
a. Une position géographique et économique unique.....	6	Chapitre 5 : Substance Économique et Conformité : Les Règles du Jeu.....	19
b. Stabilité, sécurité et gouvernance : Les piliers de la confiance.....	7	a. L'importance de la substance : Au-delà de la "boîte aux lettres".....	19
c. Un hub financier international reconnu. .	7	b. Transparence et échange d'informations (CRS, BEPS).....	20
Chapitre 2 : Le Cadre Légal et Fiscal Mauricien : Votre Avantage Compétitif.....	8	c. Éviter les pièges : Risques et meilleures pratiques.....	21
a. Un régime fiscal attractif et transparent. .	8	Chapitre 6 : Aspects Pratiques pour l'Investisseur Africain.....	22
b. Le réseau des Conventions de Non Double Imposition (CNDI) avec l'Afrique.....	9	a. Ouvrir un compte bancaire : Faciliter les flux de capitaux.....	23
c. Un environnement réglementaire robuste et conforme aux normes internationales..	10	b. Accès à un réseau d'experts (juristes, fiscalistes, banquiers).....	23
Chapitre 3 : Explorer les Opportunités d'Investissement en Afrique via Maurice...	12	c. La qualité de vie à Maurice : Un atout pour la présence physique (si applicable). .	24
a. Secteurs porteurs et dynamiques de croissance africaine.....	12	Conclusion.....	25
b. Facilités d'accès aux marchés africains (accords commerciaux).....	13	a. Maurice : Votre tremplin pour la croissance africaine.....	25
c. Études de cas et exemples d'investissements réussis.....	14	b. Prochaines étapes : Concrétiser votre projet d'investissement.....	26
Chapitre 4 : Choisir la Bonne Structure d'Investissement à Maurice.....	15	À Propos de FinEng et Comment Nous Contacter.....	28

Investir en Afrique via Maurice : Le Guide Essentiel pour les Diasporas Stratégiques

Ce guide est votre feuille de route pour comprendre et exploiter le potentiel de Maurice comme plateforme d'investissement vers le continent africain.

Introduction

Maurice : Le Carrefour Stratégique pour l'Investissement Africain



L'Afrique, continent aux mille visages, est aujourd'hui une terre d'opportunités économiques sans précédent. Sa croissance démographique, l'émergence de classes moyennes, l'urbanisation rapide et la diversification des économies en font un terrain fertile pour les investisseurs avisés. Cependant, naviguer dans ce vaste écosystème peut s'avérer complexe. C'est là que l'Île Maurice, petite nation insulaire de l'océan Indien, se positionne comme un acteur clé et un partenaire stratégique.

Loin d'être une simple destination touristique, Maurice a su, au fil des décennies, se forger une réputation de centre financier international robuste, stable et conforme aux meilleures pratiques mondiales. Grâce à une gouvernance solide, un cadre juridique transparent et un réseau étendu de

conventions fiscales, l'île est devenue le carrefour privilégié pour les flux d'investissements entrants et sortants du continent africain. Pour les investisseurs africains, et plus particulièrement pour les membres de la diaspora, Maurice offre une plateforme sécurisée, efficace et fiscalement avantageuse pour structurer leurs projets et maximiser leurs retours.

Pourquoi ce guide ? Votre feuille de route vers le succès

Ce guide a été conçu spécifiquement pour vous, investisseurs africains et diasporas stratégiques, désireux de participer activement à la transformation économique de votre continent. Nous comprenons les défis uniques auxquels vous pouvez être confrontés, qu'il s'agisse de la complexité des réglementations, de la recherche de la bonne structure d'investissement, ou de la nécessité d'une conformité irréprochable.

Notre objectif est de démystifier le climat des affaires mauricien et de vous fournir une feuille de route claire et actionable. À travers les chapitres suivants, nous explorerons en détail le cadre légal et fiscal, les opportunités sectorielles, les structures d'investissement adaptées, et les aspects pratiques pour concrétiser vos ambitions. Que vous soyez un entrepreneur aguerri, un professionnel cherchant à diversifier ses actifs, ou un membre de la diaspora souhaitant réinvestir dans son pays d'origine, ce guide est votre allié indispensable pour faire de Maurice votre tremplin vers le succès en Afrique. Préparez-vous à découvrir comment optimiser vos investissements et à transformer vos visions en réalité.

Chapitre 1 : Maurice, la Passerelle Privilégiée vers l'Afrique

Maurice, cette petite île au cœur de l'océan Indien, est bien plus qu'une destination de rêve pour les vacances. Pour les investisseurs avisés, et tout particulièrement pour ceux qui ont un lien fort avec le continent africain, elle représente une véritable plateforme stratégique. Son positionnement unique, sa stabilité et son statut de hub financier en font un partenaire de choix pour concrétiser vos ambitions d'investissement en Afrique.

a. Une position géographique et économique unique

Imaginez un point de convergence, une île qui, par sa géographie et son histoire, se trouve naturellement à la croisée des chemins entre l'Asie, l'Afrique et le reste du monde. C'est Maurice. Cette position n'est pas qu'une beauté sur une carte ; c'est un atout économique majeur.

- **Proximité et Accessibilité :** Maurice est idéalement située pour servir de porte d'entrée et de sortie vers l'Afrique de l'Est et du Sud. Les liaisons aériennes sont régulières vers les principales capitales africaines, facilitant les déplacements pour le suivi de vos investissements.
- **Pont Culturel et Linguistique :** L'île est un véritable melting-pot. Sa population est issue de diverses origines (indienne, africaine, européenne, chinoise), et les langues officielles (anglais et français) sont largement parlées, tout comme le créole mauricien. Cette diversité

linguistique et culturelle est un avantage considérable pour comprendre et interagir avec les différents marchés africains. Vous y trouverez des interlocuteurs familiers avec les codes culturels de nombreux pays du continent.

- **Économie Dynamique et Diversifiée** : L'économie mauricienne a évolué bien au-delà de la canne à sucre et du tourisme. Elle s'est diversifiée vers les services financiers, les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), l'océanographie, l'immobilier de luxe, et l'éducation. Cette diversification a créé une base économique solide et un vivier de compétences qui bénéficient directement aux investisseurs internationaux.
 - **Chiffre Clé** : Le PIB par habitant de Maurice est l'un des plus élevés d'Afrique, témoignant de sa prospérité et de son développement économique. (Source : Banque Mondiale, FMI - Les chiffres exacts varient, mais la tendance est constante).



b. Stabilité, sécurité et gouvernance : Les piliers de la confiance

Investir, c'est avant tout une question de confiance. Confiance dans le système, confiance dans la protection de ses actifs. Maurice a bâti sa réputation sur des fondations solides :

- **Stabilité Politique** : L'île jouit d'une démocratie parlementaire stable et mature depuis son indépendance en 1968. Les transitions politiques se font de manière pacifique et institutionnalisée, offrant un environnement prévisible pour les affaires.
- **Sécurité Juridique** : Le système juridique mauricien est un hybride, combinant des éléments du droit civil français (pour le droit privé) et de la common law britannique (pour le droit public et des sociétés). Cette dualité offre une flexibilité et une familiarité pour les investisseurs venant de divers horizons juridiques. La protection des droits de propriété est forte, et le système judiciaire est indépendant.
- **Gouvernance Robuste** : Maurice s'est engagée fermement dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et a mis en place des régulations strictes pour garantir la transparence et l'intégrité de son secteur financier. L'île est activement impliquée dans les initiatives internationales de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) et du GAFI (Groupe d'Action Financière) pour la conformité.
 - **Perspective Légale** : La Financial Services Commission (FSC) est l'autorité de régulation du secteur des services financiers non bancaires à Maurice. Elle assure la délivrance des licences, la supervision et la conformité des entités. Son rôle est crucial pour maintenir la réputation de l'île.
- **Faible Taux de Criminalité** : Maurice est reconnue comme l'un des pays les plus sûrs d'Afrique, ce qui contribue à un environnement de vie et d'affaires serein pour les investisseurs et leurs familles.

Cette combinaison de stabilité, de sécurité et de bonne gouvernance est un facteur de réassurance majeur pour les investisseurs qui cherchent à minimiser les risques liés à leurs opérations en Afrique.

c. Un hub financier international reconnu

Au fil des ans, Maurice a délibérément développé son secteur des services financiers pour devenir un centre financier international de premier plan, particulièrement orienté vers l'Afrique.

- **Expertise Bancaire et Financière** : L'île abrite un secteur bancaire bien développé, avec des banques locales et internationales offrant une gamme complète de services (banque d'affaires, gestion de patrimoine, financement de projets). L'expertise en matière de gestion de fonds, de structuration d'investissements et de conformité est solide.
- **Services Professionnels de Qualité** : Maurice dispose d'un vivier de professionnels hautement qualifiés : avocats d'affaires, experts-comptables, fiscalistes, auditeurs, gestionnaires de fonds, sociétés de gestion d'entreprise (Management Companies). Ces

professionnels sont bilingues (anglais/français) et habitués aux standards internationaux, essentiels pour accompagner des projets d'investissement complexes.

- **Plateforme pour les Fonds d'Investissement** : Maurice est devenue une juridiction de choix pour l'établissement et l'administration de fonds d'investissement ciblant l'Afrique (Private Equity, Venture Capital, fonds d'infrastructure). Le cadre réglementaire est propice à la création de ces véhicules d'investissement.
- **Connectivité Numérique** : L'île a investi dans des infrastructures numériques de pointe, avec une connectivité internet haut débit fiable, essentielle pour les opérations financières internationales et la communication avec les marchés africains.
- **Perspective Économique** : Le secteur des services financiers contribue de manière significative au PIB mauricien et est un moteur clé de sa croissance économique. Cette spécialisation a permis à l'île de développer une expertise et des compétences uniques.

En somme, Maurice offre un écosystème complet et mature pour les investisseurs. C'est une plateforme où la confiance, l'expertise et la conformité se rencontrent pour faciliter vos investissements sur le continent africain.

Chapitre 2 : Le Cadre Légal et Fiscal Mauricien : Votre Avantage Compétitif

Le succès d'un investissement international repose en grande partie sur la compréhension et l'optimisation du cadre légal et fiscal. Maurice a délibérément conçu son environnement pour être compétitif, transparent et conforme aux standards mondiaux, offrant ainsi un avantage significatif aux investisseurs ciblant l'Afrique.

a. Un régime fiscal attractif et transparent

Le régime fiscal mauricien est l'un des piliers de son attractivité en tant que centre financier international. Il est caractérisé par sa simplicité, sa transparence et des taux d'imposition compétitifs.

- **Taux d'Imposition des Sociétés** : Le taux d'impôt sur les sociétés à Maurice est un taux unique de 15%. Cependant, pour les entreprises détenant une Global Business Licence (GBL), un régime de crédit d'impôt étranger s'applique, ce qui peut réduire le taux effectif d'imposition à 3% sur certains revenus étrangers, sous réserve de remplir les conditions de substance économique.

- **Absence de certains impôts clés** : Maurice se distingue par l'absence de plusieurs impôts qui peuvent peser lourdement sur les investissements dans d'autres juridictions :
 - **Pas d'impôt sur les plus-values (Capital Gains Tax)** : Les plus-values réalisées par les entreprises ne sont généralement pas imposables à Maurice.
 - **Pas de retenue à la source sur les dividendes, intérêts et redevances** : Les paiements de dividendes, d'intérêts et de redevances effectués par une société mauricienne à des non-résidents ne sont pas soumis à une retenue à la source à Maurice.
 - **Pas de droits de succession ou de donation** : Il n'y a pas de droits de succession ou de donation à Maurice.
- **Incitations Fiscales Spécifiques** : Le gouvernement mauricien a mis en place diverses incitations pour attirer les investissements dans des secteurs clés, tels que :
 - **Exonérations pour certaines activités** : Des exonérations fiscales peuvent être accordées pour des activités spécifiques comme l'innovation, la recherche et développement, ou certaines activités manufacturières.
 - **Régime de la Propriété Intellectuelle (IP Box)** : Un régime fiscal préférentiel peut s'appliquer aux revenus dérivés de la propriété intellectuelle, encourageant l'innovation.
- **Transparence et Conformité** : Bien que le régime soit attractif, Maurice est fermement engagée dans la transparence fiscale internationale. L'île a adhéré aux normes de l'OCDE en matière d'échange automatique d'informations (CRS - Common Reporting Standard) et de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS - Base Erosion and Profit Shifting). Cela garantit que le régime fiscal mauricien est non seulement compétitif mais aussi respectueux des standards internationaux.



b. Le réseau des Conventions de Non Double Imposition (CNDI) avec l'Afrique

L'un des atouts majeurs de Maurice pour les investissements en Afrique est son vaste réseau de Conventions de Non Double Imposition (CNDI), également appelées Traités Fiscaux (DTAAs - Double Taxation Avoidance Agreements). Ces conventions sont des accords bilatéraux entre deux pays visant à éviter que les mêmes revenus soient imposés deux fois.

- **Objectifs des CNDI :**
 - **Éviter la double imposition :** Le but principal est de déterminer quel pays a le droit d'imposer un type de revenu donné, ou de prévoir des mécanismes pour éviter la double imposition (crédit d'impôt, exonération).
 - **Réduire les retenues à la source :** Les CNDI prévoient souvent des taux réduits, voire nuls, de retenue à la source sur les dividendes, intérêts et redevances payés d'un pays contractant à l'autre.
 - **Prévenir l'évasion fiscale :** Elles incluent des clauses d'échange d'informations pour lutter contre l'évasion fiscale.
- **Réseau Étendu avec l'Afrique :** Maurice a signé et ratifié un nombre impressionnant de CNDI avec des pays africains. Ce réseau est en constante expansion et couvre la plupart des économies majeures et émergentes du continent.
 - **Exemples de pays africains ayant une CNDI avec Maurice :** Afrique du Sud, Botswana, Congo, Égypte, Ghana, Kenya, Lesotho, Madagascar, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Tunisie, Zambie, Zimbabwe, etc. (La liste est non exhaustive et sujette à évolution).
- **Avantages pour les Investisseurs Africains :**
 - **Optimisation Fiscale :** En utilisant une structure mauricienne, les investisseurs peuvent bénéficier des avantages des CNDI pour réduire la charge fiscale globale de leurs projets en Afrique, notamment en minimisant les retenues à la source sur les rapatriements de bénéfices.
 - **Sécurité et Prévisibilité :** Les CNDI offrent une plus grande sécurité juridique et prévisibilité fiscale pour les investisseurs, en définissant clairement les règles d'imposition entre les deux juridictions.
 - **Accès aux Marchés :** Elles facilitent les flux d'investissement en rendant les transactions transfrontalières plus efficaces et moins coûteuses.

c. Un environnement réglementaire robuste et conforme aux normes internationales

La réputation de Maurice en tant que centre financier international repose également sur la solidité de son cadre réglementaire. L'île a fait des efforts considérables pour aligner ses lois et pratiques sur les meilleures normes internationales, garantissant ainsi la confiance des investisseurs et des partenaires mondiaux.

- **Cadre Légal Moderne** : Les lois mauriciennes régissant le secteur financier (Financial Services Act, Companies Act, Trusts Act, Foundations Act, etc.) sont modernes et régulièrement mises à jour pour s'adapter à l'évolution du paysage financier mondial.
- **Régulateurs Indépendants** : Les principales autorités de régulation sont indépendantes et dotées de pouvoirs étendus :
 - **Financial Services Commission (FSC)** : Régule et supervise le secteur des services financiers non bancaires (sociétés de gestion, fonds d'investissement, assurances, etc.). Elle est responsable de la délivrance des licences et de la conformité.
 - **Banque de Maurice (Bank of Mauritius)** : Agit en tant que banque centrale et régule le secteur bancaire.
 - **Financial Intelligence Unit (FIU)** : L'unité de renseignement financier chargée de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- **Lutte Contre le Blanchiment d'Argent (LBA) et le Financement du Terrorisme (FT)** : Maurice a mis en œuvre un cadre législatif et réglementaire rigoureux en matière de LBA/FT, en ligne avec les recommandations du GAFI (Groupe d'Action Financière). L'île a pris des mesures proactives pour renforcer son régime et a été retirée de la liste grise du GAFI, attestant de son engagement.
- **Transparence et Échange d'Informations** : Maurice est signataire de multiples accords internationaux visant à promouvoir la transparence et l'échange d'informations fiscales, notamment :
 - **Forum Mondial de l'OCDE sur la Transparence et l'Échange de Renseignements à des Fins Fiscales** : Maurice a obtenu une note de conformité élevée.
 - **Accord Multilatéral des Autorités Compétentes (MCAA) pour le CRS** : Permet l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers.
- **Exigences de Substance Économique** : Pour renforcer sa conformité et éviter d'être perçue comme un paradis fiscal, Maurice a introduit des exigences de substance économique pour les entités détenant une Global Business Licence. Cela signifie que les entreprises doivent démontrer qu'elles ont une présence réelle et des activités significatives sur l'île (personnel qualifié, dépenses opérationnelles, bureaux, etc.).

En choisissant Maurice comme plateforme d'investissement, vous bénéficiez d'un cadre légal et fiscal qui non seulement optimise vos rendements mais garantit également que vos opérations sont menées dans le respect des meilleures pratiques internationales, renforçant ainsi la crédibilité et la durabilité de vos projets en Afrique.

Chapitre 3 : Explorer les Opportunités d'Investissement en Afrique via Maurice

L'Afrique est un continent de contrastes et d'opportunités immenses. Pour les investisseurs avisés, particulièrement ceux de la diaspora, comprendre les dynamiques de croissance et les secteurs porteurs est essentiel. Maurice, en tant que passerelle, facilite l'accès à ces marchés, grâce notamment à son rôle dans les accords commerciaux régionaux.



a. Secteurs porteurs et dynamiques de croissance africaine

Le continent africain connaît une transformation économique profonde, portée par plusieurs facteurs clés. Identifier les secteurs en pleine expansion est crucial pour des investissements stratégiques.

- **Démographie et Urbanisation** : L'Afrique possède la population la plus jeune et la plus forte croissance au monde. Cette démographie dynamique, combinée à une urbanisation rapide, crée une demande croissante pour les biens et services de consommation, les infrastructures, le logement et l'éducation.
- **Technologies et Numérisation** : Le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) est en plein essor. La pénétration croissante des smartphones et l'accès à internet stimulent l'innovation dans la fintech, l'e-commerce, l'e-santé, l'agritech et l'éducation en ligne. L'Afrique est un laboratoire d'innovation numérique.
- **Infrastructures** : Le déficit en infrastructures (énergie, transport, eau, assainissement) représente un besoin colossal et, par conséquent, une opportunité d'investissement majeure. Les gouvernements africains s'engagent dans des projets d'envergure, souvent avec le soutien de partenaires internationaux.
- **Agriculture et Agro-industrie** : Avec une vaste étendue de terres arables non exploitées, l'agriculture reste un pilier de l'économie africaine. L'investissement dans la modernisation agricole, la transformation des produits, la logistique et la chaîne de valeur alimentaire offre des retours significatifs, tout en contribuant à la sécurité alimentaire.
- **Énergies Renouvelables** : L'Afrique est riche en ressources solaires, éoliennes et hydroélectriques. La transition énergétique mondiale et le besoin croissant d'accès à l'énergie sur le continent font des énergies renouvelables un secteur d'investissement extrêmement prometteur.
- **Santé et Éducation** : L'amélioration des systèmes de santé et d'éducation est une priorité. L'investissement dans les infrastructures hospitalières, les services de santé numérique, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur répond à des besoins fondamentaux et à une demande croissante.
- **Industrie Manufacturière** : L'industrialisation est un objectif clé pour de nombreux pays africains. Les investissements dans la fabrication locale, la transformation des matières premières et l'ajout de valeur aux produits africains sont encouragés.

b. Facilités d'accès aux marchés africains (accords commerciaux)

Maurice ne se contente pas d'offrir un cadre fiscal avantageux ; elle est également un membre actif de plusieurs blocs commerciaux régionaux africains, ce qui facilite l'accès aux marchés du continent.

- **Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC - Southern African Development Community) :** Maurice est membre de la SADC, une organisation intergouvernementale dont l'objectif est de promouvoir la coopération et l'intégration socio-économique régionale. Cela offre un accès préférentiel à un marché de plus de 300 millions de consommateurs.
- **Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA - Common Market for Eastern and Southern Africa) :** Maurice fait également partie du COMESA, qui vise à créer une zone de libre-échange et, à terme, une union douanière. Le COMESA représente un marché encore plus vaste, avec environ 580 millions d'habitants.
- **Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf - AfCFTA - African Continental Free Trade Area) :** La ZLECAf est l'initiative la plus ambitieuse en matière d'intégration économique africaine, visant à créer un marché unique pour les biens et services sur l'ensemble du continent. Maurice est un fervent partisan de la ZLECAf et sa position de hub financier est renforcée par cet accord.
 - **Impact de la ZLECAf :** La ZLECAf, une fois pleinement opérationnelle, éliminera progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires entre les pays africains, créant un marché de 1,3 milliard de personnes et un PIB combiné de 3,4 billions de dollars. Pour les entreprises structurées via Maurice, cela signifie un accès simplifié et des coûts réduits pour opérer à travers le continent.
- **Accords de Partenariat Économique (APE) avec l'Union Européenne :** Maurice bénéficie d'APE avec l'UE, offrant un accès préférentiel au marché européen pour certains produits. Cela peut être un avantage pour les entreprises africaines qui souhaitent exporter vers l'Europe via Maurice.

Ces adhésions et accords commerciaux positionnent Maurice comme une plateforme idéale pour les entreprises qui cherchent à s'étendre sur le continent africain, en bénéficiant de tarifs réduits ou nuls et de procédures douanières simplifiées.

c. Études de cas et exemples d'investissements réussis

Pour illustrer le potentiel de Maurice comme passerelle, voici quelques exemples génériques (non spécifiques à des entreprises réelles pour des raisons de confidentialité, mais représentatifs des tendances observées) d'investissements réussis structurés via l'île :

- **Cas 1 : Fonds d'Infrastructure Panafricain**

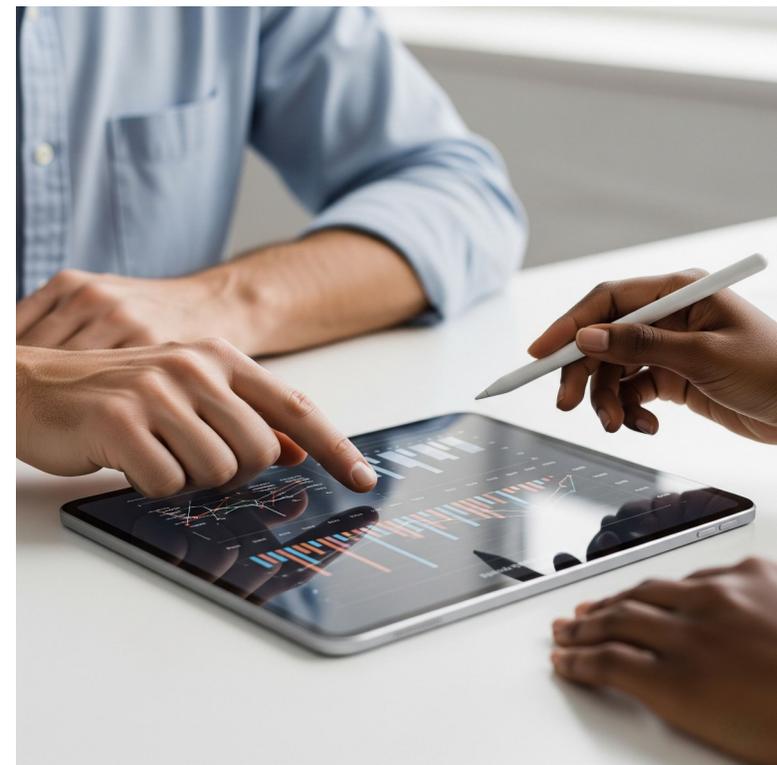
- **Contexte** : Un groupe d'investisseurs de la diaspora africaine souhaite financer des projets d'infrastructures (routes, ports, énergie) dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Est.
- **Structure via Maurice** : Ils ont créé un fonds de capital-investissement (Private Equity Fund) à Maurice, bénéficiant du cadre réglementaire flexible et de l'expertise des sociétés de gestion locales. Le fonds a utilisé le réseau de CNDI de Maurice pour minimiser les retenues à la source sur les retours d'investissement des projets africains.
- **Résultat** : Le fonds a levé des capitaux importants, a investi avec succès dans plusieurs projets d'infrastructure clés, générant des rendements solides pour les investisseurs tout en contribuant au développement économique des pays ciblés.

- **Cas 2 : Société de Technologie Financière (Fintech) en Afrique de l'Est**

- **Contexte** : Une startup de la diaspora, développant une solution de paiement mobile innovante pour les marchés non bancarisés en Afrique de l'Est, avait besoin d'une structure pour lever des fonds et gérer ses opérations régionales.
- **Structure via Maurice** : Ils ont établi leur holding à Maurice, profitant du régime fiscal attractif et de l'accès à un vivier de professionnels des services financiers. La société mauricienne a servi de véhicule pour les levées de fonds auprès d'investisseurs internationaux et a géré les filiales opérationnelles dans les pays africains.
- **Résultat** : La fintech a réussi à s'implanter rapidement, à acquérir une large base d'utilisateurs et à attirer de nouveaux investissements, grâce à la crédibilité et à l'efficacité de sa structure mauricienne.

- **Cas 3 : Projet Agro-industriel en Afrique Australe**

- **Contexte** : Un investisseur africain souhaitait développer une grande exploitation agricole et une usine de transformation alimentaire dans un pays d'Afrique Australe.
- **Structure via Maurice** : Une société de projet a été constituée à Maurice pour détenir les actifs et gérer les flux financiers. Les CNDI ont permis une optimisation



fiscale des bénéficiaires rapatriés et des dividendes. L'expertise mauricienne en matière de financement de projets a également été un atout.

- **Résultat :** Le projet a non seulement créé des emplois locaux et stimulé l'économie rurale, mais a également généré des rendements attractifs pour l'investisseur, grâce à une structure optimisée et sécurisée.

Ces exemples démontrent que Maurice n'est pas seulement une théorie fiscale, mais une plateforme pratique et efficace pour concrétiser des investissements réels et impactants sur le continent africain.

Chapitre 4 : Choisir la Bonne Structure d'Investissement à Maurice

La sélection de la structure juridique et fiscale appropriée est une étape cruciale pour optimiser vos investissements en Afrique via Maurice. Le cadre mauricien offre une variété de véhicules, chacun adapté à des objectifs et des profils d'investisseurs différents. Comprendre leurs spécificités est essentiel pour faire un choix éclairé.

a. Global Business Company (GBC) : La polyvalence pour l'investissement

La Global Business Company (GBC), anciennement connue sous le nom de GBL1, est le véhicule d'investissement le plus couramment utilisé à Maurice pour les activités internationales. Elle est conçue pour les entreprises qui mènent des activités commerciales ou d'investissement en dehors de Maurice, tout en bénéficiant du réseau de conventions fiscales de l'île.

- **Caractéristiques Clés :**

- **Résidence Fiscale :** Une GBC est considérée comme résidente fiscale à Maurice et est donc éligible aux avantages des Conventions de Non Double Imposition (CNDI) signées par Maurice.
- **Taux d'Imposition Effectif :** Le taux d'impôt sur les sociétés est de 15%, mais grâce à un système de crédit d'impôt étranger présumé (ou crédit d'impôt réel), le taux effectif peut être réduit à 3% sur certains revenus de source étrangère, sous réserve de remplir les conditions de substance économique.
- **Conditions de Substance Économique :** Pour maintenir son statut de GBC et bénéficier des avantages fiscaux, une GBC doit démontrer une "substance économique" suffisante à Maurice. Cela inclut généralement :
 - Avoir au moins deux administrateurs résidents mauriciens.
 - Avoir son administration et sa gestion principales à Maurice.
 - Tenir ses comptes et registres statutaires à Maurice.

- Avoir des dépenses opérationnelles adéquates à Maurice.
- Employer du personnel qualifié à Maurice pour mener ses activités principales (pour certaines activités).
- Avoir des bureaux physiques à Maurice (pour certaines activités).
- **Activités Permises** : Les GBC peuvent être utilisées pour une large gamme d'activités, y compris :
 - Sociétés holding (détenion de participations dans des entreprises africaines).
 - Financement de projets.
 - Services de conseil.
 - Gestion de fonds.
 - Activités de trading international.
 - Gestion de la propriété intellectuelle.
- **Avantages pour l'Investissement en Afrique** :
 - **Accès aux CNDI** : C'est le principal avantage, permettant de minimiser les retenues à la source sur les dividendes, intérêts et redevances provenant des pays africains avec lesquels Maurice a signé une CNDI.
 - **Crédibilité et Transparence** : Le régime des GBC est bien réglementé et conforme aux normes internationales, ce qui renforce la crédibilité de la structure auprès des partenaires et des autorités fiscales.
 - **Flexibilité** : La GBC est un véhicule polyvalent qui peut être adapté à diverses stratégies d'investissement.

b. Authorised Company (AC) : Pour la détention d'actifs



L'Authorised Company (AC), anciennement connue sous le nom de GBL2, est une structure plus légère, principalement utilisée pour la détention d'actifs ou des activités ne nécessitant pas l'accès aux CNDI. Elle est considérée comme non-résidente fiscale à Maurice.

- **Caractéristiques Clés** :

- **Non-Résidence Fiscale** : Une AC est considérée comme résidente fiscale en dehors de Maurice. Par conséquent, elle n'est pas éligible aux avantages des CNDI signés par Maurice.
- **Taux d'Imposition** : Une AC est généralement exonérée d'impôt à Maurice sur ses revenus de source étrangère, à condition que sa gestion et son contrôle effectifs soient exercés en dehors de Maurice.
- **Conditions de Substance** : Les exigences de substance sont moins strictes que pour une GBC, mais elle doit toujours être administrée par une société de gestion agréée à Maurice.
- **Activités Permises** : Les AC sont souvent utilisées pour :
 - La détention d'actifs (actions, biens immobiliers, propriété intellectuelle).
 - Le trading international (dans certains cas où l'accès aux CNDI n'est pas requis).
 - Le conseil ou la gestion de patrimoine pour des clients non-résidents.
- **Avantages pour l'Investissement en Afrique** :
 - **Simplicité et Coût** : Moins complexe à maintenir et potentiellement moins coûteuse que la GBC, si les CNDI ne sont pas un facteur déterminant.
 - **Flexibilité** : Utile pour des structures de détention pure ou des activités où la substance à Maurice n'a pas besoin d'être aussi prononcée.
- **Considération Importante** : Puisqu'une AC n'est pas résidente fiscale à Maurice, son traitement fiscal dépendra des lois fiscales du pays où elle est considérée comme résidente ou des pays où elle génère des revenus.

c. Fonds d'investissement et autres véhicules (LP, Trusts)

Au-delà des sociétés classiques, Maurice offre un éventail de véhicules plus sophistiqués pour la gestion de patrimoine et les investissements collectifs.

- **Fonds d'Investissement** : Maurice est une juridiction de choix pour l'établissement de divers types de fonds, notamment :
 - **Fonds de Capital-Investissement (Private Equity Funds)** : Idéaux pour les investissements à long terme dans des entreprises non cotées en Afrique.
 - **Fonds de Capital-Risque (Venture Capital Funds)** : Pour le financement de startups et d'entreprises innovantes.
 - **Fonds d'Infrastructure** : Pour les projets d'envergure nécessitant des capitaux importants.

- **Fonds Spécialisés** : Par exemple, des fonds axés sur l'agriculture, l'énergie renouvelable, ou l'immobilier en Afrique.
- **Avantages** : Cadre réglementaire flexible mais robuste, expertise des administrateurs de fonds, accès à un bassin d'investisseurs internationaux.
- **Limited Partnerships (LP) et Limited Liability Partnerships (LLP)** : Ces structures sont souvent utilisées pour les fonds de capital-investissement ou les co-investissements. Elles offrent une flexibilité en termes de gestion et de responsabilité limitée pour les commanditaires (investisseurs passifs).
- **Trusts et Foundations** : Pour la planification successorale, la protection d'actifs, la philanthropie ou la gestion de patrimoine familial.
 - **Trusts** : Basés sur le droit de la common law, ils permettent de séparer la propriété légale (détenue par le fiduciaire) de la propriété bénéficiaire (pour les bénéficiaires).
 - **Foundations (Fondations)** : Inspirées du droit civil, elles ont une personnalité juridique propre et sont souvent utilisées pour des objectifs philanthropiques ou de gestion de patrimoine.
 - **Avantages** : Confidentialité (dans les limites de la conformité LBA/FT), flexibilité, protection d'actifs, planification successorale.

d. Critères de choix et conseils pratiques

Le choix de la structure ne doit pas être pris à la légère. Il dépendra de plusieurs facteurs clés et nécessite une analyse approfondie.

- **Nature de l'Investissement** : S'agit-il d'un investissement direct dans une entreprise, d'une détention d'actifs, d'un projet immobilier, ou d'un fonds d'investissement ?
- **Pays Cibles en Afrique** : Les CNDI disponibles avec les pays africains ciblés sont-elles cruciales pour votre stratégie fiscale ? Si oui, une GBC sera probablement plus adaptée.
- **Objectifs Fiscaux** : Cherchez-vous à minimiser la retenue à la source, optimiser les plus-values, ou simplement détenir des actifs de manière efficace ?
- **Exigences de Substance** : Êtes-vous en mesure de satisfaire les exigences de substance pour une GBC si vous optez pour cette structure ?
- **Complexité et Coût** : Les structures plus complexes (comme les fonds) peuvent entraîner des coûts de mise en place et de maintenance plus élevés.
- **Profil de l'Investisseur** : Êtes-vous un investisseur individuel, un groupe familial, une institution, ou un gestionnaire de fonds ?
- **Conseils Pratiques** :

- **Consultez des Experts** : Il est impératif de travailler avec des professionnels qualifiés à Maurice (sociétés de gestion, avocats, fiscalistes) qui pourront vous conseiller sur la structure la plus adaptée à vos besoins spécifiques.
- **Analyse Fiscale Approfondie** : Réalisez une analyse fiscale complète, non seulement du côté mauricien mais aussi des pays africains cibles et de votre pays de résidence, pour comprendre l'impact global de la structure choisie.
- **Comprendre les Exigences de Conformité** : Assurez-vous de bien comprendre et de pouvoir respecter toutes les exigences réglementaires et de substance pour la structure choisie afin d'éviter des problèmes futurs.
- **Planification à Long Terme** : Pensez à la pérennité de votre investissement et à la manière dont la structure pourra évoluer avec vos projets.

En tenant compte de ces éléments et en vous faisant accompagner par des experts, vous serez en mesure de choisir la structure d'investissement mauricienne qui maximisera l'efficacité et la sécurité de vos projets en Afrique.

Chapitre 5 : Substance Économique et Conformité : Les Règles du Jeu

Dans le paysage financier international actuel, la simple optimisation fiscale ne suffit plus. Les régulateurs mondiaux exigent une transparence accrue et une "substance économique" réelle pour les entités opérant dans des juridictions comme Maurice. Comprendre et respecter ces exigences est fondamental pour la pérennité et la crédibilité de vos investissements.

a. L'importance de la substance : Au-delà de la "boîte aux lettres"

L'ère des "sociétés boîte aux lettres" est révolue. Les autorités fiscales et les régulateurs internationaux, sous l'impulsion d'initiatives comme celles de l'OCDE, exigent que les entreprises bénéficiant d'avantages fiscaux dans une juridiction offshore démontrent une activité économique réelle et significative dans cette juridiction. Maurice a pleinement intégré ces exigences dans son cadre légal.

- **Qu'est-ce que la Substance Économique ?** La substance économique fait référence à la réalité de l'activité commerciale ou d'investissement menée par une entité dans une juridiction. Elle vise à prouver que la société n'est pas simplement une coquille vide créée uniquement pour des raisons fiscales, mais qu'elle a une présence et des opérations tangibles.
- **Pourquoi est-ce Crucial à Maurice ?** Pour les Global Business Companies (GBC) à Maurice, le respect des exigences de substance est une condition *sine qua non* pour bénéficier du

statut de résident fiscal mauricien et, par conséquent, des avantages des Conventions de Non Double Imposition (CNDI). Sans substance adéquate, une GBC pourrait être requalifiée par les autorités fiscales du pays d'origine de l'investisseur ou du pays où l'investissement est réalisé, entraînant des conséquences fiscales imprévues et potentiellement lourdes (double imposition, pénalités).



- **Éléments Clés de la Substance à Maurice :** Les exigences de substance pour une GBC varient légèrement en fonction de la nature de ses activités, mais incluent généralement :
 - **Administrateurs Résidents :** Avoir au moins deux administrateurs résidents mauriciens qualifiés et expérimentés, qui dirigent et contrôlent réellement la société depuis Maurice.
 - **Gestion et Contrôle :** Les décisions stratégiques et la gestion quotidienne de l'entreprise doivent être prises à Maurice. Cela implique des réunions du conseil d'administration tenues sur l'île.
 - **Personnel Qualifié :** Employer un nombre adéquat de personnel qualifié à temps plein à Maurice pour mener les activités principales de l'entreprise.
 - **Dépenses Opérationnelles :** Engager des dépenses

opérationnelles substantielles à Maurice, proportionnelles à la nature et à l'ampleur des activités.

- **Bureaux Physiques** : Avoir des locaux physiques (bureaux) appropriés pour l'activité de l'entreprise.
- **Comptabilité et Audit** : Tenir des registres comptables adéquats et être soumis à un audit annuel à Maurice.
- **Conséquences du Non-Respect** : Le non-respect des exigences de substance peut entraîner :
 - La perte du statut de résident fiscal mauricien.
 - Le refus des avantages des CNDI par les pays partenaires.
 - Des pénalités et des redressements fiscaux dans le pays d'origine de l'investisseur ou dans le pays d'investissement.
 - Une atteinte à la réputation de l'entreprise et de l'investisseur.

b. Transparence et échange d'informations (CRS, BEPS)

Maurice est pleinement engagée dans les initiatives internationales visant à renforcer la transparence fiscale et à lutter contre l'érosion de la base d'imposition. Cela signifie que les informations financières sont partagées entre les juridictions.

- **Common Reporting Standard (CRS) - Norme Commune de Déclaration** :
 - **Qu'est-ce que c'est ?** Le CRS est une norme mondiale développée par l'OCDE pour l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers entre les juridictions participantes. Il vise à lutter contre l'évasion fiscale transfrontalière en garantissant que les informations sur les comptes détenus par des résidents fiscaux étrangers sont automatiquement transmises à leurs autorités fiscales nationales.
 - **Impact à Maurice** : Maurice a mis en œuvre le CRS et échange activement des informations avec un grand nombre de juridictions partenaires, y compris de nombreux pays africains. Cela signifie que les informations sur les comptes bancaires et financiers détenus à Maurice par des non-résidents sont rapportées aux autorités fiscales de leur pays de résidence.
 - **Pour les Investisseurs** : Les investisseurs ne doivent pas s'attendre à une confidentialité absolue de leurs informations financières. La transparence est la nouvelle norme. Il est essentiel que toutes les structures soient mises en place en pleine conformité avec les obligations fiscales de l'investisseur dans son pays de résidence.

- **Base Erosion and Profit Shifting (BEPS) - Érosion de la Base d'Imposition et Transfert de Bénéfices :**
 - **Qu'est-ce que c'est ?** L'initiative BEPS de l'OCDE vise à lutter contre les stratégies d'optimisation fiscale agressive utilisées par les entreprises multinationales pour "faire disparaître" leurs bénéfices ou les transférer artificiellement vers des juridictions à faible imposition, érodant ainsi la base d'imposition des pays où les activités économiques réelles ont lieu.
 - **Impact à Maurice :** Maurice a activement participé aux travaux du cadre inclusif BEPS de l'OCDE et a mis en œuvre les mesures pertinentes, notamment les exigences de substance économique et les règles relatives aux prix de transfert. L'île a adapté sa législation pour s'assurer que les entreprises qui y opèrent ont une activité économique réelle et ne sont pas utilisées pour des schémas de planification fiscale abusive.
 - **Pour les Investisseurs :** Les investisseurs doivent s'assurer que leurs structures mauriciennes sont conformes aux principes de BEPS, notamment en ce qui concerne les prix de transfert pour les transactions intragroupe et la démonstration d'une substance économique réelle.

c. Éviter les pièges : Risques et meilleures pratiques

Naviguer dans le paysage de la conformité internationale peut être complexe. Voici les pièges à éviter et les meilleures pratiques à adopter.

- **Pièges à Éviter :**
 - **Manque de Substance :** C'est le risque le plus courant et le plus grave. Une structure sans substance réelle est vulnérable à la requalification et aux pénalités.
 - **Ignorance des Obligations Fiscales :** Ne pas comprendre ou ignorer ses obligations fiscales dans son pays de résidence ou dans les pays d'investissement africains.
 - **Dépendance Excessive aux CNDI :** Utiliser les CNDI sans une analyse approfondie de leur application et sans s'assurer de la substance requise.
 - **Conseils Non Qualifiés :** Faire appel à des conseillers qui ne sont pas à jour sur les dernières réglementations internationales et mauriciennes.
 - **Absence de Documentation :** Ne pas tenir de registres et de documentations adéquats pour prouver la substance et la conformité.
- **Meilleures Pratiques :**
 - **Transparence Totale :** Adoptez une approche de transparence totale dès le départ. Soyez prêt à divulguer les informations requises aux autorités compétentes.

- **Substance Réelle** : Assurez-vous que votre structure mauricienne a une substance économique réelle et vérifiable. Cela signifie des administrateurs actifs, du personnel qualifié, des bureaux et des dépenses opérationnelles.
- **Conseil Professionnel** : Engagez des professionnels mauriciens réputés (sociétés de gestion, avocats, fiscalistes) qui ont une expertise avérée en matière de conformité internationale et de structuration d'investissements en Afrique.
- **Veille Réglementaire** : Restez informé des évolutions réglementaires à Maurice et dans les pays où vous investissez. Les lois fiscales et les normes de conformité évoluent constamment.
- **Documentation Rigoureuse** : Maintenez une documentation complète et à jour de toutes les activités de votre entité mauricienne, y compris les procès-verbaux des réunions du conseil, les contrats, les factures, les fiches de paie, etc.
- **Audit et Rapports** : Assurez-vous que tous les audits et rapports requis sont effectués en temps voulu et conformément aux normes.

En adoptant une approche proactive et rigoureuse en matière de substance économique et de conformité, vous bâtirez une structure d'investissement solide et durable à Maurice, capable de résister à l'examen des autorités fiscales et de maximiser en toute sécurité vos opportunités sur le continent africain.



Chapitre 6 : Aspects Pratiques pour l'Investisseur Africain

Au-delà des considérations légales et fiscales, la réussite d'un projet d'investissement à Maurice et en Afrique dépend également de la fluidité des aspects pratiques. Maurice offre un environnement propice à la facilitation des opérations et, si nécessaire, à l'établissement d'une présence physique.

a. Ouvrir un compte bancaire : Faciliter les flux de capitaux

L'ouverture et la gestion d'un compte bancaire à Maurice sont des étapes fondamentales pour tout investisseur international. Le secteur bancaire mauricien est mature et bien connecté aux réseaux financiers mondiaux.

- **Choix des Banques** : Maurice abrite un mélange de banques locales et de succursales de banques internationales. Parmi les banques locales, on trouve la Mauritius Commercial Bank (MCB), la SBM Bank (Mauritius), et la Absa Bank (Mauritius). Des banques internationales comme Standard Chartered Bank, HSBC, ou Bank of Baroda ont également une présence. Le choix dépendra de vos besoins spécifiques (taille des transactions, devises, services de financement, etc.).
- **Processus d'Ouverture** : Le processus d'ouverture de compte pour une entité Global Business Company (GBC) ou une Authorised Company (AC) est rigoureux, en raison des exigences strictes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et le financement du terrorisme (FT).
 - **Documentation Requisite** : Attendez-vous à fournir une documentation complète sur la société (certificat d'incorporation, statuts, licences), sur les administrateurs et les actionnaires (passeports, preuves d'adresse, références bancaires, CV), et sur la source des fonds.
 - **Due Diligence** : Les banques mauriciennes effectuent une "due diligence" approfondie pour vérifier l'identité et la légitimité des demandeurs. Ce processus peut prendre du temps, il est donc conseillé de l'anticiper.
 - **Conformité KYC/AML** : La conformité aux normes Know Your Customer (KYC) et Anti-Money Laundering (AML) est une priorité absolue pour les banques mauriciennes. Toute information manquante ou incohérente peut retarder ou empêcher l'ouverture du compte.
- **Facilitation des Flux de Capitaux** : Une fois le compte ouvert, Maurice offre un environnement libéral pour les mouvements de capitaux. Il n'y a généralement pas de contrôle des changes, ce qui facilite le rapatriement des bénéfices et des capitaux vers et

depuis l'Afrique. Les banques mauriciennes sont expérimentées dans la gestion des transactions transfrontalières en diverses devises.

b. Accès à un réseau d'experts (juristes, fiscalistes, banquiers)

L'écosystème financier mauricien est riche en professionnels qualifiés qui sont essentiels pour la réussite de vos projets d'investissement.

- **Sociétés de Gestion (Management Companies) :** Ce sont des acteurs clés. Elles sont agréées par la Financial Services Commission (FSC) et sont responsables de l'incorporation, de l'administration et de la gestion de la conformité des GBC, des AC et d'autres véhicules. Elles fournissent également des services de domiciliation, de secrétariat d'entreprise et d'assistance pour le respect des exigences de substance.
- **Cabinets Juridiques :** Maurice dispose de cabinets d'avocats réputés, spécialisés en droit des sociétés, droit fiscal international, droit des contrats et droit des investissements. Ils peuvent vous conseiller sur la structuration juridique de vos opérations et la rédaction des documents nécessaires.
- **Experts-Comptables et Auditeurs :** Des cabinets d'expertise comptable et d'audit, y compris des "Big Four" internationaux, sont présents à Maurice. Ils sont essentiels pour la tenue de la comptabilité, la préparation des états financiers et la réalisation des audits annuels requis.
- **Fiscalistes :** Des experts en fiscalité internationale peuvent vous aider à optimiser votre structure d'investissement et à naviguer dans les complexités des Conventions de Non Double Imposition (CNDI) et des réglementations fiscales locales et internationales.
- **Banques d'Investissement et Conseillers Financiers :** Pour des projets plus complexes, des banques d'investissement et des conseillers financiers peuvent vous accompagner dans la levée de fonds, la structuration de financements et l'analyse de marché.
- **Avantages du Réseau :**
 - **Expertise Locale et Internationale :** Ces professionnels possèdent une connaissance approfondie du cadre mauricien et des marchés africains.
 - **Bilinguisme :** La plupart des professionnels sont bilingues (anglais et français), facilitant la communication.
 - **Approche Intégrée :** De nombreuses sociétés de gestion offrent une approche intégrée, coordonnant les services juridiques, fiscaux et administratifs.

c. La qualité de vie à Maurice : Un atout pour la présence physique (si applicable)

Pour les investisseurs qui envisagent une présence physique à Maurice, que ce soit pour des raisons de substance économique ou pour un déménagement personnel, la qualité de vie de l'île est un atout indéniable.

- **Environnement Sûr et Stable** : Comme mentionné précédemment, Maurice est un pays politiquement stable et sûr, avec un faible taux de criminalité. Cela offre une tranquillité d'esprit pour les résidents et les visiteurs.
- **Climat Agréable** : L'île bénéficie d'un climat tropical toute l'année, avec des températures chaudes et ensoleillées, ce qui est très appréciable.
- **Infrastructures Modernes** : Maurice a investi dans des infrastructures de qualité :
 - **Connectivité** : Un aéroport international moderne (Sir Seewoosagur Ramgoolam International Airport) avec des liaisons vers l'Afrique, l'Europe et l'Asie.
 - **Routier** : Un réseau routier bien entretenu.
 - **Santé** : Des hôpitaux publics et privés de bonne qualité, avec des professionnels formés internationalement.
 - **Éducation** : Un système éducatif qui inclut des écoles internationales (françaises, britanniques) offrant des programmes reconnus mondialement, un atout majeur pour les familles.
- **Multiculturalisme et Diversité** : La richesse culturelle de Maurice, avec ses influences africaines, indiennes, européennes et chinoises, se reflète dans sa cuisine, ses festivals et son mode de vie. Cela crée un environnement accueillant et enrichissant.
- **Activités de Loisirs** : L'île offre une multitude d'activités de loisirs : plages magnifiques, sports nautiques, golf, randonnée, parcs naturels, et une vie nocturne animée.
- **Régimes de Résidence** : Maurice propose plusieurs régimes de permis de résidence pour les investisseurs et les professionnels, facilitant l'installation pour ceux qui souhaitent y vivre.
 - **Occupation Permit** : Pour les investisseurs, les professionnels et les travailleurs indépendants.
 - **Permis de Retraite** : Pour les personnes âgées de 50 ans et plus.
 - **Acquisition Immobilière** : L'achat de biens immobiliers dans certains régimes (IRS, RES, PDS, Smart City Scheme) peut conférer un permis de résidence.

La combinaison d'un environnement des affaires efficace et d'une qualité de vie élevée fait de Maurice une destination attractive non seulement pour les investissements mais aussi pour

l'établissement d'une présence physique, renforçant ainsi la substance de vos opérations et votre engagement sur le continent africain.

Conclusion

a. Maurice : Votre tremplin pour la croissance africaine

Au terme de ce guide, il est clair que Maurice se positionne comme bien plus qu'une simple île paradisiaque. Elle est une plateforme stratégique incontournable pour tout investisseur africain, et plus largement pour la diaspora, désireux de participer activement à la croissance et à la transformation du continent africain.

Nous avons exploré les fondements de son attractivité :

- **Sa position géographique et économique unique**, agissant comme un pont entre l'Afrique, l'Asie et le reste du monde.
- **Sa stabilité politique, sa sécurité juridique et sa gouvernance robuste**, qui inspirent confiance et prévisibilité.
- **Son statut de hub financier international reconnu**, doté d'une expertise bancaire et de services professionnels de haute qualité.
- **Un cadre légal et fiscal attractif et transparent**, renforcé par un vaste réseau de Conventions de Non Double Imposition avec les pays africains.
- **Des opportunités d'investissement diversifiées en Afrique**, facilitées par l'appartenance de Maurice à des blocs commerciaux régionaux et son engagement envers la ZLECAf.
- **Une gamme de structures d'investissement adaptées**, des GBC polyvalentes aux fonds spécialisés, permettant une optimisation sur mesure.
- **Un engagement ferme envers la substance économique et la conformité internationale**, garantissant la crédibilité et la durabilité de vos opérations.
- **Des aspects pratiques facilités**, de l'ouverture de comptes bancaires à l'accès à un réseau d'experts, sans oublier une qualité de vie enviable pour ceux qui envisagent une présence physique.

Maurice offre un écosystème complet qui non seulement sécurise et optimise vos investissements, mais vous permet également de naviguer avec efficacité et confiance sur les marchés africains. C'est le tremplin idéal pour transformer vos ambitions en succès concrets et contribuer au développement de votre continent.

b. Prochaines étapes : Concrétiser votre projet d'investissement

Ce guide vous a fourni une vue d'ensemble des opportunités et des mécanismes. La prochaine étape consiste à passer de la théorie à l'action. Concrétiser votre projet d'investissement à Maurice et en Afrique nécessite une approche structurée et l'accompagnement de professionnels.

Voici les prochaines étapes recommandées :

1. **Définir Clairement Votre Projet** : Précisez vos objectifs d'investissement, les secteurs ciblés, les pays africains d'intérêt, le montant de l'investissement et votre horizon temporel. Plus votre projet est clair, plus le conseil sera pertinent.
2. **Solliciter un Conseil Spécialisé** : Il est impératif de vous entourer d'experts mauriciens qualifiés. Contactez une société de gestion agréée, un cabinet d'avocats ou un fiscaliste spécialisé dans l'investissement international et africain. Ils vous aideront à :
 - a. Affiner la structure d'investissement la plus adaptée à vos besoins (GBC, fonds, etc.).
 - b. Comprendre et respecter les exigences de substance et de conformité.
 - c. Naviguer dans le processus d'ouverture de compte bancaire.
 - d. Assurer la conformité fiscale dans votre pays de résidence et les pays africains cibles.
3. **Préparer la Documentation Requisite** : Les processus de "due diligence" sont rigoureux. Préparez tous les documents nécessaires concernant votre identité, votre source de fonds, et la nature de votre projet.
4. **Établir Votre Structure** : Une fois la structure choisie et la documentation prête, les professionnels vous accompagneront dans les démarches d'incorporation et d'obtention des licences nécessaires.
5. **Mettre en Place la Substance** : Si vous optez pour une GBC, assurez-vous que les exigences de substance sont mises en œuvre dès le départ et maintenues en permanence.
6. **Lancer et Gérer Votre Investissement** : Avec votre structure en place, vous serez prêt à lancer et à gérer vos investissements en Afrique, en bénéficiant de la plateforme mauricienne.

L'Île Maurice est prête à vous accueillir et à être votre partenaire privilégié dans votre parcours d'investissement en Afrique. En suivant ces étapes et en vous appuyant sur l'expertise locale, vous maximiserez vos chances de succès et contribuerez de manière significative au dynamisme économique du continent. Le moment d'agir est maintenant.

À Propos de FinEng et Comment Nous Contacter

Ce guide a été élaboré par **FinEng**, une entité dédiée à l'accompagnement des francophones dans leurs projets d'expatriation, d'investissement et de structuration à l'Île Maurice. Faisant partie du groupe international **Bramston & Associates**, présent notamment à Maurice et aux Émirats Arabes Unis, FinEng combine une expertise locale approfondie avec la force et le réseau d'un groupe reconnu sur la scène internationale.

Notre mission est de simplifier les complexités de la structuration internationale et de l'installation à Maurice pour vous permettre de concrétiser vos objectifs en toute confiance. Nous offrons un conseil personnalisé et un accompagnement pratique pour choisir et mettre en place la structure légale la plus adaptée à votre situation unique.

Si la lecture de ce guide a suscité des questions ou si vous souhaitez explorer comment une structuration via Maurice pourrait bénéficier à votre patrimoine ou vos activités, notre équipe d'experts est à votre disposition pour une consultation confidentielle.

Pour nous contacter:

- **Visitez notre site web:** <https://fr.fineng.group/>
- **Contactez-nous via notre formulaire:** <https://fr.fineng.group/contact/>
- **Email:** info@fineng.group
- **Adresse:** Carleton Tower, 19 Wall St, Ebene Cybercity, 72201 Mauritius

Nous sommes impatients d'échanger avec vous et de vous aider à naviguer les opportunités qu'offre l'Île Maurice.

